

Renseignements concernant les responsables légaux

Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/>		Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/>	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Né(e) le ___/___/___		Né(e) le ___/___/___	
Adresse		Adresse	
Profession		Profession	
Employeur		Employeur	
Tél. dom.		Tél. dom.	
Tél. professionnel		Tél. professionnel	
Portable		Portable	
Tuteur (si différent des parents)			
Nom		Prénom	
Adresse :			
Tél. dom.	Tél. profession.	Portable	

Adresse e.mail :

N° sécurité sociale :

Allocataire Caf : OUI NON

Allocataire MSA : OUI NON

Nom & adresse assureur de la responsabilité civile :

.....

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, certifie

- les renseignements ci-dessus exacts,
- avoir pris connaissance du règlement intérieur et
- avoir pris connaissance de l'article L 227-5 concernant la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et l'instruction du 03/02 OJS du 23 janvier 2003, applicable à compter du 01 mai 2003 mentionné ci-après.

L'article L 227-5 prévoit une obligation d'information en matière d'assurance de personnes : les organisateurs doivent informer les responsables légaux des mineurs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance. Ce type d'assurance est important s'agissant parfois d'accidents très graves pour les mineurs. Si aucune responsabilité n'a pu être dérogée, c'est l'assurance de personne souscrite par la victime qui indemniser son préjudice. Le juge se montre très rigoureux à l'égard des organisateurs de manifestations sportives n'ayant pas suffisamment attiré l'attention des participants sur les assurances couvrant les risques de l'épreuve. Cette jurisprudence ne manquera pas d'être étendue aux organisateurs d'accueil de mineurs le cas échéant. Il s'agira donc d'appeler l'attention des organisateurs et exploitants sur cette obligation d'informer les responsables légaux des mineurs de la nature et de l'étendue des garanties.

Date et signature :

Personnes à contacter en cas d'urgence (autres que les parents)

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Tél. dom.	Portable
.....
.....
.....
.....

Date et signature :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (autres que les parents)

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Tél. dom.	Portable
.....
.....
.....

Date et signature :

Autorisation de sortie

Je soussigné(e) autorise mon enfant
..... à quitter seul le centre de loisirs à 17 H 00 .

Date et signature :

Pour la saison 20 . . /20 . . , mes enfants seront scolarisés en classe et école

Nom	Prénom	Ecole	Classe
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Droit à l'image

Je soussigné(e).....

autorise n'autorise pas (rayer la mention inutile)

l'accueil de loisirs du JARDIN DES 6 à photographier et utiliser l'image de mes enfants mineurs dont les noms et prénoms sont cités ci-dessus, dans le cadre unique d'une exploitation relative à la fréquentation de la structure, à destination des médias, presses locales et nationales mais aussi du site jardindes6.com et du site pst-capnordest.fr. Une demande d'autorisation spécifique sera établie dans les autres cas de possibles publications dans les autres médias. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies à toute autre exploitation préjudiciable aux personnes identifiées.

Nom du parent ou représentant légal de l'enfant :

Date et signature obligatoire :